

N°2022/062

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Direction générale des services

Objet : Signature d'un contrat de location longue durée et de maintenance d'un véhicule avec la société PARIS EXELMANS AUTOMOBILES

Titulaire : PARIS EXELMANS AUTOMOBILES 13 Boulevard Exelmans 75016 PARIS

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU la proposition de contrat longue durée et de maintenance d'un véhicule de la société PARIS EXELMANS AUTOMOBILES.

CONSIDERANT que la décision 2022/055 du 09 juin 2022 comporte une erreur matérielle

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration communale nécessite la mise à disposition d'un véhicule de type 5 portes au profit du Directeur général des services ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer un contrat d location de longue durée et de maintenance concernant le véhicule de marque PEUGEOT 208 GT PURETECH 100 S&S BVM 6 ;

CONSIDÉRANT la proposition de contrat établie par la société PARIS EXELMANS AUTOMOBILES sise 13 Boulevard Exelmans 75016 PARIS pour un loyer mensuel de 437.88 euros TTC

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'abroger la décision 2022/055 du 09 juin 2022

ARTICLE 2 : DECIDE de signer le contrat de location longue durée et de maintenance pour le véhicule de marque PEUGEOT 208 GT PACK PURETECH 100 S&S BVM 6 avec la société PARIS EXELMANS AUTOMOBILES sise 13 Boulevard Exelmans 75016 PARIS

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS

Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03

contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20220628-2022-062-AR
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une durée de 49 mois à compter de la réception du véhicule

ARTICLE 3 : DIT que le montant mensuel de la location s'élève à 437.88 euros TTC.

ARTICLE 4 : dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la ville

ARTICLE 5: La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité et peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA) peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le tout rendu exécutoire conformément à l'article L.2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquée à la Trésorerie de Livry-Gargan et notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 7 : La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs

Fait à Vaujours, le 24 juin 2022



Le Maire,

Dominique Bailly

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20220628-2022-062-AR
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022



**CONCESSIONNAIRE** (ci-après dénommé le « Vendeur »)

Coordonnées complètes (numéro(s) de téléphone/email direct/site internet/fax)
 nom ou dénomination sociale / statut et forme juridique / adresse géographique de l'établissement et, si elle est différente,
 celle du siège social s'il est assujéti à la TVA et identifié par un numéro individuel : numéro individuel d'identification

PSA RETAIL PEUGEOT NANTERRE
 124 RUE ALFRED DEQUEANT 92000 NANTERRE
 tel: 0141195100 fax: 0142424513 mail: ERIC.DEPATUREAUX@PEUGEOT.COM

N° SIRET : 30247504101941 / N° ORIAS: 13007951 - www.orias.fr

Votre Agent Commercial : PARIS EXELMANS AUTOMOBILES tel: 0145245030 fax: mail: peugeot-exelmans@peauto.fr

N° SIRET de l'agent commercial : 78922513300014

Votre Conseiller Commercial : M. JESSY MOUTOU APPOLINAIRE mail: jessy.moutouappolinaire@mpsa.com

Accusé de réception en préfecture
 093-219300746-20220628-2022-062-AR
 Date de télétransmission : 28/06/2022
 Date de réception préfecture : 28/06/2022

BON DE COMMANDE D'UN VÉHICULE NEUF OU DEMANDE DE LOCATION

ACHAT LOCATION
 Location batterie de traction

Référence N° P4943096

CLIENT (ci-après dénommé le « Client »)

Qualité, nom/prénom ou raison sociale : MAIRIE DE VAUJOURS
 Qualité, nom/prénom du conjoint/
 co-emprunteur ou contrat société : M. BAILLY DOMINIQUE
 Adresse : 20 RUE ALEXANDRE BOUCHER 93410
 VAUJOURS
 E-mail : s.digol-ndozangue@ville-vaujours.fr

Profession :
 Date de naissance ou de
 création d'entreprise :
 N° SIREN : 21930074600050
 Tél. Domicile : Tél. Bureau :
 Tél. Portable : Fax :

VÉHICULE PEUGEOT COMMANDÉ

N° de proposition commerciale : 26462766 Type : Véhicule particulier
 Modèle : 208 GT Pack PureTech 100 S&S BVM6
 - Puissance fiscale : 5 CO₂ fiscalisé (g/km) : 117**
 - Couleur : Teinte spéciale Blanc Nacré
 - Garnissage : Alcantara® Mistral / TEP, surpiqûres Vert Adamite
 SI VEHICULE ELECTRIQUE* (* cocher la case adaptée)
 Véhicule vendu avec batterie de traction
 Véhicule avec batterie de traction en location

DATE LIMITE DE LIVRAISON 04/07/2022
 Le véhicule fera l'objet D'une location longue durée
 à l'aide
 aux conditions définies par
 avec option
 Usage prévu du véhicule : Professionnel
 N° Département souhaité : 92
 Lieu de livraison :

AUTRES PRESTATIONS

Total Services Télématiques 0,00 €

	HT	TTC
Date du tarif : 31/05/2022 Taux TVA :		20,00%
Tarif du véhicule :	21 850,00 €	26 220,00 €
Total options (cf détails page 2) :	1 083,33 €	1 300,00 €
Total accessoires pose incluse (cf détails page 2) :	0,00 €	0,00 €
Prix du véhicule (options comprises et accessoires posés) :	22 933,33 €	27 520,00 €

VÉHICULE REPRIS

Marque : Type (VP/VU) :
 Modèle :
 Energie : Puissance fiscale :
 Boite de vitesse : Couleur :
 N° VIN :
 N° immatriculation :
 Date 1^{ère} mise en circulation :
 KM au compteur à ce jour :
 Repreneur :
 Offre de reprise (€ TTC) :

FRAIS ANNEXES

Frais de mise à la route :	673,76 €
Carte grise (hors malus éventuel) **	231,00 €
Carte grise : gestion des certificats **	11,00 €
Carte grise : redevance d'acheminement **	2,76 €
Démarches administratives 299€ + carburant 30€ **	329,00 €
TRANSPORT **	100,00 €

TOTAL REPRISE (€ TTC)**PRIX TOTAL À PAYER (€ TTC)**

Autres frais et autres prestations compris - Reprise déduite

28 193,76 €

Prix total véhicule - autres frais compris (€ TTC) : 28 193,76 €

** Payés au comptant à la livraison

La valeur de reprise sera indexée à la valeur Argus au jour de la livraison du véhicule neuf. L'offre de reprise est valable jusqu'à la date limite de livraison du véhicule neuf stipulée sur la présente commande sous réserve que le véhicule repris par le Vendeur soit libre de tout gage et de toute réserve de propriété et dans un état conforme à l'estimation contradictoire signée par le Client en date du __/__/__, c'est-à-dire sans modification notable de l'état mécanique et/ou de la carrosserie et/ou du kilométrage. Dans le cas où le véhicule ne serait plus conforme à cette estimation le jour de la livraison du véhicule neuf, une seconde estimation contradictoire sera effectuée pour fixer la dépréciation subie par celui-ci. En cas de désaccord, cette réduction sera arbitrée par un tiers choisi par les deux parties.
 (*) A indiquer si la carte grise est demandée auprès du Vendeur.

OBSERVATIONS :

CLIENT FINAL :

DÉTAILS DES OPTIONS ET DES ACCESSOIRES

DÉTAILS DES OPTIONS	HT	TTC
Teinte spéciale Blanc Nacré	625,00 €	750,00 €
Alcantara® Mistral / TEP , surpiqûres Vert Adamite	0,00 €	0,00 €
Toit panoramique avec velum intérieur à commande mécanique	458,33 €	550,00 €
PRIX TOTAL DES OPTIONS	1 083,33 €	1 300,00 €

DÉTAILS DES ACCESSOIRES (Pose incluse)	HT	TTC
PRIX TOTAL DES ACCESSOIRES (Pose incluse)	0,00 €	0,00 €

CONSOMMATION DE CARBURANT WLTP**

Consommation mixte (en litres/100 km)	5,2
Emissions de CO2 (mixte) - g/km	117

** Données WLTP estimées, communiquées à titre indicatif et sous réserve d'homologation

“ Les valeurs de consommation de carburant et d'émissions de CO₂ indiquées sont conformes à l'homologation WLTP (Règlement UE 2017/948). À partir du 1er septembre 2018, les véhicules neufs sont réceptionnés sur la base de la procédure d'essai harmonisée au niveau mondial pour les véhicules légers (WLTP), qui est une nouvelle procédure d'essai plus réaliste permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂. Cette procédure WLTP remplace complètement le nouveau cycle européen de conduite (NEDC), qui était la procédure d'essai utilisée précédemment. Les conditions d'essai étant plus réalistes, la consommation de carburant et les émissions de CO₂, mesurées selon la procédure WLTP sont, dans de nombreux cas, plus élevées que celles mesurées selon la procédure NEDC. Les valeurs de consommation de carburant et d'émissions de CO₂ peuvent varier en fonction des équipements spécifiques, des options et des types de pneumatiques. Veuillez à vous rapprocher de votre point de vente pour plus de renseignements. Plus d'informations sur <http://www.carlabeling.ademe.fr/>.



DB

RÉCÉPISSÉ VALANT REÇU DE L'ACOMPTE SUR LA COMMANDE

Le Client a versé à M/Mme JESSY MOUTOU APPOLINAIRE
l'appui de la commande du Véhicule, la somme de :

agissant pour le compte du Vendeur désigné en page 1 du bon de commande à

Acompte ⁽¹⁾ En chiffres :

En lettres :

Mode de règlement :

⁽¹⁾ L'acompte versé représente environ 10% du prix TTC (options incluses), sans pouvoir excéder la partie du prix que le Client a prévu de payer au comptant.

Dans l'hypothèse de l'achat du Véhicule ou moyen d'un crédit affecté mentionné au 11^o de l'article L 311-1 du Code de la consommation, les articles L 312-52, L 312-53 et L 341-10 dudit code rappelés ci-après s'appliquent :

« Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :

1^o Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;

2^o Ou si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans le délai prévu à l'article L. 312-19 [quatorze jours à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit].

Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur.

Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant. »

« Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus à l'article L 312-52, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. » « A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié. »

Le présent récépissé vaudra reçu de l'acompte, au sens de l'article L 312-50 du Code de la consommation pour tout paiement au comptant d'une partie du prix du Véhicule financé au moyen d'un crédit affecté mentionné au 11^o de l'article L 311-1 du Code de la consommation.

Le transfert de propriété du Véhicule vendu au titre de la présente commande est suspendu jusqu'au paiement intégral de son prix. Le transfert des risques s'effectuant à la livraison du Véhicule.

Signature et cachet du représentant
du Vendeur ou de l'Apporteur d'affaires :

Fait à _____, le _____
Signature du Client

DEMANDE DE LIVRAISON ANTICIPEE DU VÉHICULE

Dans le cadre d'un achat avec crédit affecté, le Client peut demander la livraison anticipée du bien ; il doit recopier ci-dessous, de sa main, dater et signer la mention suivante : « Je demande à être livré(e) immédiatement. Le délai légal de rétractation de mon contrat de crédit arrive dès lors à échéance à la date de la livraison, sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature. Je suis tenu(e) par mon contrat de vente principal dès le quatrième jour suivant sa signature ». (Article R312-20 du Code de la consommation)

Date de la commande :

Signature du Client :

Votre Véhicule dispose à bord d'un Livret de Bienvenue ou d'un Guide Essentiel (dont la consultation ne se substitue pas à la lecture approfondie du Guide Complet) ; Dans le cadre de nos actions pour réduire notre consommation de papier et préserver l'environnement, nous vous proposons un Guide d'Utilisation complet en version numérique, accessible via smartphone (téléchargement de l'application gratuite ScanMy Peugeot) et/ou sur <http://public.servicebox.peugeot.com/APddb/>

En cochant cette case, j'accepte de bénéficier uniquement de la version numérique du Guide d'Utilisation complet et non d'une version imprimée.

DEMARCHAGE, VENTE HORS ETABLISSEMENT ou DANS LES FOIRES ET SALONS

Le Client acheteur ou locataire, lorsqu'il a la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation et que la présente commande est réalisée dans le cadre d'un démarchage, d'une vente hors établissement ou d'une foire ou salon, déclare avoir pris connaissance de l'article 8. « **CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX COMMANDES CONCLUES A LA SUITE DE DEMARCHAGE TELEPHONIQUE ET HORS ETABLISSEMENT : DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT CONSOMMATEUR** », du bordereau de rétractation proposé à cet effet, et de l'article 9. « **CONDITIONS PARTICULIERES EN CAS DE COMMANDE CONCLUE DANS UNE FOIRE OU SALON** » figurant dans les conditions générales de vente et de garantie du présent bon de commande.

Le Client consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon.

Le Vendeur ou son représentant
Ecrire « Lu et approuvé » et signer :

« Cachet du Vendeur »

Fait en 3 exemplaires originaux,

Le _____ à _____

Le Client ou son représentant

La présente commande ou demande de location est soumise aux conditions ci-dessus ainsi qu'aux conditions générales de vente et de garantie ci-après dont le Client déclare avoir pris connaissance et reçu un exemplaire. Ces documents sont indissociables et forment le contrat entre le Client et le Vendeur.

Si la commande porte sur un véhicule électrique ou hybride, nous attirons l'attention du Client sur le fait que toute mise en charge du Véhicule nécessite l'utilisation d'une prise conforme aux normes en vigueur et compatible avec l'intensité du courant précisé sur le câble de charge. Un contrôle préalable puis régulier de l'installation électrique du Client par un professionnel est recommandé.

Ecrire « Lu et approuvé » et Signer

Lu et approuvé
Le Maire

Dominique BAILLY
Vice-président de
Grand Paris Grand Est

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20220628-2022-062-AR
Date de télétransmission : 28/06/2022
Date de réception préfecture : 28/06/2022





***PROPOSITION DE LLD* N° 1027362**
***Location Longue Durée Fixe – Peugeot**
Professionnels - VP/UV

Client : COMMUNE DE VAUJOURS
COMMUNE DE VAUJOURS
20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
93410 VAUJOURS

Point de Vente : PSA RETAIL FRANCE SAS
Vendeur :
Tél :

Contact : BAILLY DOMINIQUE
Tél : 0617356373
Siren : 219300746
Email :

Modèle du Véhicule : 208 GT Pack PureTech 100 S&S BVM6 Genre : VP
Options : Toit panoramique avec velum intérieur à, Teinte spéciale Blanc Nacré, Alcantara® Mistral / TEP, surpiqûres
Accessoires/Transformations : gravage
Tarif : Prix (options incluses) : 22933,33 E HT 27520,00 E TC
Puissance Fiscale : 5 cv Emission CO₂* : 117 g/km WLTP Carburant : Carte Grise / Départ (93) : Non
** Valeur indicative dans l'attente de la livraison effective du véhicule*
Durée : 49 Mois Kilométrage : 100000 Km

	HT	TTC	HT	TTC
Loyer Financier	308,89 E	370,67 E	305,39 E	366,47 E
Pass Restitution	NON	NON	NON	NON
Forfait de gestion	100,00 E	120,00 E	0,00 E	0,00 E
Conciergerie	NON	NON	NON	NON
Fleet Sharing	NON	NON	NON	NON
GARANTIE PERTE FINANCIERE	15,24 E	15,24 E	15,24 E	15,24 E
INTERPARC	NON	NON	NON	NON
ETATS DE PARC	NON	NON	NON	NON
PSA Assurance	NON	NON	NON	NON
CONTRAT PRIVILEGE				
Désinfection	NON	NON	NON	NON
PNEUS MIXTES	NON	NON	NON	NON
ADBLUE	NON	NON	NON	NON
MAINTENANCE	46,81 E	56,17 E	46,81 E	56,17 E
VR2:ACC,VOL,INC 30/40	NON	NON	NON	NON
VEHICULE REMPL. MOBILITE	NON	NON	NON	NON
PNEUMATIQUES	NON	NON	NON	NON
PNEUMATIQUES HIVER	NON	NON	NON	NON
ENTRETIEN SEVERISE	NON	NON	NON	NON

TOTAL 470,94 E 562,08 E 367,44 E 437,88 E

Prix de Revient Kilométrique Financier / 100 Km : 14,968 E HT 17,96 E TTC
Prix de Revient Kilométrique Total / 100 Km : 18,108 E HT 21,58 E TTC
Redevance / 100 Km excédentaires : 5,18 E HT 6,22 E TTC

Montants exprimés en euros, sous réserve de modification des taxes applicables.

Règlement par 3 - Virement Périodicité Mensuelle Payable le 5 Terme À échoir Délai à 90 jours
Offre valable du 23/06/2022 au 08/07/2022 sous réserve d'acceptation du dossier par CREDIPAR,
SA au capital de 138 517 008 € - 317 425 981 RCS Versailles – 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy N° ORIAS : 07004921 (www.orias.fr).

Proposition de Location Longue Durée (Suite)

INFORMATIONS FISCALES POUR LES VP (proposées à titre purement indicatif ; elles ne sauraient engager la responsabilité de CREDIPAR)

Les montants exprimés sont sous réserve d'une modification du régime fiscal applicable.

Loyers non déductibles / an * : 1410,60 E **Taxes à l'utilisation / an *** : 207,00 E
Plafond avantage en nature annuel Sans Carte Carburant : 2154,82 E Avec Carte Carburant : 2873,09 E
(Exclusion selon réglementation fiscale)

* Valeur indicative dans l'attente de la livraison effective du véhicule.

INFORMATIONS TVA

Produits d'assurances : Exonération de TVA - art 261 C 2° du CGI.

Pass restitution : Hors champs de la TVA.

Le locataire autorise le loueur à encaisser en même temps que le montant des loyers les sommes liées au Pass Restitution. Le détail fera l'objet d'un relevé séparé de la facture périodique.

Conciergerie - Fleet sharing - Pass Restitution - Jockey- Gestion de parc : Contrats souscrits auprès de FREE2MOVE LEASE, dénomination commerciale de CREDIPAR - S.A. au capital de 138.517.008 € - N° 317 425 981 R.C.S. Versailles. Siège social 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy.

Adresse postale : Pôle Tertiaire, 2-10 Boulevard de l'Europe 78092 Poissy Cedex 09.

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 921 (www.orias.fr) - N° TVA INTRACOM : FR 49 317 425 981.
Téléphone : 01.46.39.64.61 – Fax : 01.46.39.70.38 – E-mail : prestations-ldd@free2move.com.

GPF (Garantie Perte Financière) : contrat distribué par CREDIPAR, en qualité de mandataire d'assurance, et souscrit auprès de PSA Insurance Europe Limited, sociétés d'assurance, immatriculée à Malte sous le numéro C68963, ayant son siège social à Mediterranean Building, 53 Abate Rigord Street Ta' Xbiex, Malte, et autorisé par le MFSA Malta Financial Services Authority, – Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte, à exercer des activités d'assurance en application de l'Insurance Business Act et exerçant en France en libre prestation de service.

La Garantie Perte Financière est valable pour une durée d'un mois renouvelable automatiquement de mois en mois jusqu'à la fin du financement, sauf dénonciation anticipée par l'une ou l'autre des parties au sens des conditions générales.

Autorité chargée du contrôle : Malta Financial Services Authority (MFSA) – Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte.

Décès Invalidité : contrat distribué par CREDIPAR, en qualité de mandataire d'assurance, et souscrit auprès de PSA Life Insurance Europe Limited, sociétés d'assurance, immatriculée à Malte sous le numéro C68966, ayant son siège social à Mediterranean Building, 53 Abate Rigord Street Ta' Xbiex, Malte, et autorisé par le MFSA Malta Financial Services Authority, – Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte, à exercer des activités d'assurance en application de l'Insurance Business Act et exerçant en France en libre prestation de service. L'Assurance « Décès et Invalidité – Location Longue Durée » est conclue pour une durée d'un mois. Elle se renouvelle automatiquement de mois en mois, sous réserve du paiement régulier des primes mensuelles pour une durée équivalente et ce pendant toute la durée du contrat de LLD associé, sauf s'il est interrompu ou résilié avant.

Autorité chargée du contrôle : Malta Financial Services Authority (MFSA) – Notabile Road, Attard BKR 3000, Malte.

Mobility Pass : Contrat souscrit auprès de CREDIPAR SA au capital de 138 517 008 € - N° 317 425 981 R.C.S. Versailles. Siège social : 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy - N° ORIAS : 07 004 921 (www.orias.fr).

PSA Assurance (Assurances Tous Risques) : La présentation des produits PSA Assurance, le recueil de la souscription et la gestion des garanties sont effectués par AssurOne Group, courtier en assurances, SAS au capital de 5 191 761 € - RCS Nanterre 478 193 386 - Siège social 2/8 rue Sarah Bernhardt 92600 Asnières sur Seine - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07003778 (www.orias.fr) ou par VERSPIEREN, courtier en assurances, SA à Conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - RCS Lille Métropole 321 502 049 - Siège social 1 avenue François Mitterrand 59290 Wasquehal - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07001542 (www.orias.fr).

Les garanties sont souscrites auprès d'XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie) ou d'AXERIA IARD, S.A. d'assurance au capital de 38 000 000 € dont le siège est situé au 27 rue Maurice Flandin - CS 53713 - 69444 LYON Cedex 03, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 352 893 200, entreprise régie par le Code des Assurances.

PSA Assurance est une marque déposée par PSA AUTOMOBILES, S.A.S. au capital de 300 176 800 € - RCS Versailles 542 065 479 - Siège social 2 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy et exploitée par CREDIPAR, SA au capital de 138 517 008 €, RCS Versailles n° 317 425 981 - Siège social 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS 07004921 (www.orias.fr).

AssurOne Group, VERSPIEREN, XL Insurance Company SE, AXERIA IARD et CREDIPAR sont soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Contrat de Services Peugeot : selon conditions générales du contrat Entretien, du contrat Garantie & Entretien ou du contrat Privilège disponibles dans les points de vente du réseau Peugeot.

Les contrats de services peuvent être souscrits indépendamment de tout financement, aux conditions disponibles dans les points de vente du réseau Peugeot.

Automobiles Peugeot, S.A.S. au capital de 172 711 770 € - 552 144 503 RCS Versailles, 2-10 Boulevard de l'Europe 78300 Poissy

Carte Carburant – Recharge électrique :

- contrat souscrit auprès de TOTAL MARKETING SERVICES :

S.A. au capital de 318.822.302€, RCS Nanterre 542 034 921. Siège social : 24 cours Michelet 92069 Paris La Défense Cedex,

- contrat souscrit auprès de la SOCIETE DES PETROLES SHELL :

S.A.S. au capital de 640.401.744€, RCS Nanterre 780 130 175. Siège social : Portes de la Défense, 307 rue d'Estienne d'Orves 92708 Colombes Cedex,

- contrat souscrit auprès d'ESSO :

S.A.F. au capital de 98.337.521,70 €, RCS Nanterre 542 010 053. Siège social : 5-6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie.

Les informations recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de prospection commerciale par CREDIPAR. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés », les personnes physiques concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant ainsi que leur droit d'opposition à prospection commerciale en s'adressant par courrier au Département Consommateurs de CREDIPAR, 2-10 Boulevard de l'Europe - CS 30165 - 78307 Poissy Cedex.

Le Maire



[Handwritten signature]

Philippe BAILLY
Vice-président
de Grand Paris grand Paris

093-219300746-20220628-2022-062-AR



093-219300746-20220628-2022-062-AR